



EDITORIAL

Le Mot du Président

Pour sa première édition de "communication" en 2010, la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne (MUFA) fait peau neuve. La NEWSLETTER portera désormais le titre MUFA avec une touche très "COM" bien de notre époque rattachée à .be et s'intitulera désormais "MUFA.BE". Ainsi en a décidé le Conseil d'Administration ce 23 avril 2010. Nous nous réjouissons de ce changement de nom qui personnalise plus encore notre outil de travail et de communication à destination de nos membres et des pouvoirs subsidiants.

Par ailleurs, nous sommes fiers d'annoncer les adhésions de deux nouvelles communes intervenues en décembre 2009 pour celle de **DURBUY** et en avril 2010 pour **SAINTE-ODE**. L'intérêt porté à nos travaux ainsi qu'aux programmes de formation à l'attention du personnel communal contribuent à susciter engouement et adhésion, grâce à la qualité des prestations de nos animatrices.

La nouvelle équipe en place depuis quelques semaines seulement est déjà largement opérationnelle et compte apporter dynamisme et créativité. Grâce à ces recrutements et avec le printemps, un souffle nouveau anime notre "MUFA", porteur d'initiatives et de succès.

Philippe SCHREDER, Président de la Maison de l'Urbanisme

L' EQUIPE

Présentation de la nouvelle équipe de la MUFA

Depuis le mois de mars, une toute nouvelle équipe a pris la tête de la MUFA. **Annick BURNOTTE**, coordinatrice, possède une licence en Géographie de l'Université de Liège. Elle a également suivi une licence complémentaire en Aménagement du territoire et Urbanisme. Responsable d'un mouvement d'éducation permanente pendant sept années, cette expérience lui a permis d'acquérir une très bonne maîtrise de l'organisation d'événements et de la gestion d'asbl. Elle est épaulée par **Bénédictte MONFORT**, licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie et titulaire d'un master en Archéométrie. Jeune diplômée, elle a déjà travaillé un an dans le service urbanisme d'une administration communale.

Cette équipe entend prolonger les activités mises en place précédemment et développer de nouvelles pistes. Les photos ci-contre illustrent leur sensibilité paysagère, patrimoniale et/ou urbanistique et reflètent quelques thèmes développés par la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne.

Les préoccupations **paysagères** sont ainsi évoquées par la photo de l'arbre qui domine le paysage par sa majesté. Cette année, la MUFA s'impliquera dans le programme paysage du PNDO - Parc Naturel des Deux Ourthes (plus d'informations dans le prochain numéro).

La volonté de suivre les sujets d'**actualité** est illustrée par la photo du cimetière. En effet, le récent décret funérailles et sépultures - publié le 9 mars 2009 et entré en vigueur le 1er février 2010 - réforme la gestion des cimetières et la replace parmi les matières liées à l'aménagement du territoire et au patrimoine. Le paysage ponctué d'éolienne représente les aspects "**énergie**" et "**environnement**" qui prennent aujourd'hui une place prépondérante dans tous les domaines, y compris celui de l'urbanisme. Le décret PEB - Performance Énergétique des Bâtiments - illustre ce propos et sera, par ailleurs, le thème de la prochaine conférence.

Le château de Jemeppe met en exergue les questions **architecturales** et **patrimoniales**. Il évoque également la thématique de la **restauration du patri-**



EVENEMENTS

Salon Bois&Habitat 2010

Du 26 au 29 mars se tenait à Namur la douzième édition du Salon Bois&Habitat. Cet événement s'est ouvert par un débat intitulé "la construction bois à l'épreuve de l'urbanisme". Les différents intervenants ont été invités à réagir au constat qu'il existerait un décalage entre la volonté de promouvoir l'architecture en bois et le frein posé par certains fonctionnaires en charge de l'urbanisme.

Monsieur Aubertin, Directeur de la DGO4 pour la Province du Luxembourg, loin d'être opposé à ce type d'architecture, a expliqué que la Wallonie se compose de huit régions agro-géographiques. Chacune d'elle possède des caractéristiques propres qu'il faut conserver et valoriser. Ainsi, le bardage bois ne s'intègre pas systématiquement dans tout contexte architectural. Madame Duquesne a précisé que les communes ont l'opportunité d'obtenir des subsides pour l'engagement d'un conseiller en aménagement du territoire. Cette personne est formée pour analyser les demandes de permis d'urbanisme selon différents critères dont l'intégration au bâti existant. Cette représentante de l'UVCW, a également démontré, par l'exemple, que les pouvoirs publics ne sont pas rétifs à l'architecture en bois. La crèche communale de Genval et le bâtiment d'Investsud de Marche-en-Famenne ont ainsi été cités.

L'intervention de Monsieur Verschuere, Président de l'Union wallonne des Architectes, a insisté sur les difficultés rencontrées par la profession à l'égard des démarches administratives, pointant du doigt les dernières modifications du CWATUPE. Le Minsitre, Monsieur Henry, a ainsi pu rappeler qu'une évaluation du Code était en cours.

La MUFA ne manquera pas de revenir sur différents aspects de ce débat.

Durant le reste du week-end, plusieurs conférences ont permis d'insister sur les atouts de la construction en bois et de présenter quelques réalisations majeures dont un immeuble de Londres. Construit en 2008, l'ossature de ce bâtiment de neuf étages qui combinent logements, logements sociaux et bureaux est en bois. Le choix de cette technique a eu plusieurs conséquences positives : chantier propre, peu de nuisances pour le voisinage, montage plus rapide et moindre coût par rapport à une construction traditionnelle en béton.

"la construction bois à l'épreuve de l'urbanisme"

FORMATION

Rencontre DGO4 - Communes

La rencontre DGO4 - communes qui s'est déroulée à Marloie le 29 avril avait pour thème la composition des dossiers de demandes de permis d'urbanisme sous l'éclairage de la circulaire ministérielle du 1er février 2010. Trente-deux personnes représentant dix-huit communes ont assisté à cette matinée.

Après un mot d'introduction du Président de la MUFA, Monsieur SCHWANEN, 1er attaché à la DGO4, a présenté les objectifs de la circulaire. Monsieur HAVART, Conseiller à la commune de Léglise, a ensuite pris la parole pour présenter une grille d'analyse des dossiers, travail réalisé en collaboration avec la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne. Une mise en pratique de ces interventions a pris la forme d'études de dossiers par groupe.

Il ressort de cette rencontre que l'objectif du législateur réside dans la compréhension d'un dossier de permis par le plus grand nombre. Les demandes doivent donc comporter un maximum d'informations significatives sans, pour autant, atteindre l'exhaustivité. L'analyse des dossiers à démontrer que l'intégration du bâtiment dans son contexte paysager est difficilement reproductible sur papier.



FORET

Le nouveau Code forestier



Avant le 14 septembre 2009 et l'application du nouveau Code forestier, le texte de référence concernant la gestion et l'utilisation des forêts datait de 1854. Si la philosophie de cette loi est toujours d'actualité, certaines notions sont dépassées - la mesure des distances en "ouïe de cognée", par exemple - mais surtout, les attentes et les besoins de la société ont beaucoup évolués.

L'enjeu de ce nouveau code réside dans la coexistence harmonieuse des différentes fonctions de la forêt : économique, environnementale, sociale et récréative. Pour répondre à ces différents besoins, des représentants de tous les acteurs de la forêt ont été consultés au préalable à la rédaction de ce texte de loi.



La gestion durable des forêts est le leitmotiv de cette réforme. Ainsi, les droits de succession et de donations en ce qui concerne la valeur des bois sur pied ont été supprimés. Sachant qu'un chêne met environ 150 ans pour arriver à maturité et qu'une génération dure 30 ans, on comprend aisément les avantages de cet article ; les essences dont la rentabilité est assurée à court terme ne seront plus nécessairement privilégiées.

Une brochure de présentation du nouveau Code forestier, éditée par la Région wallonne, peut être téléchargée sur le site <http://environnement.wallonie.be/>

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque de la MUFA mise à jour



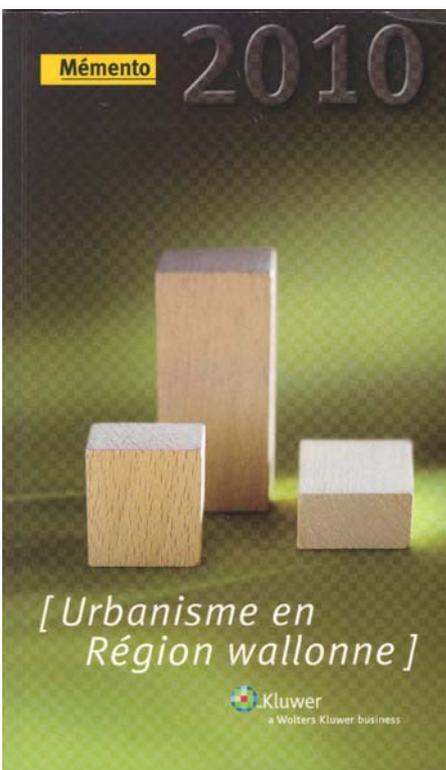
L'encodage des ouvrages de la bibliothèque de la MUFA a été entièrement revu afin de réactualiser le catalogue accessible sur internet. Prochainement, une toute nouvelle interface permettra la visualisation des ouvrages de manière beaucoup plus conviviale. Pas moins de 350 ouvrages seront ainsi disponibles. Cela concerne aussi bien des actes de colloques que des périodiques édités par les Maisons de l'urbanisme ou par d'autres organismes mais aussi des livres consacrés à l'architecture, à l'histoire, au patrimoine, à l'aménagement du territoire...

Tous ces documents sont consultables et/ou empruntables gratuitement sur simple demande. La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 16h30. Il est néanmoins conseillé de prendre rendez-vous par téléphone ou par e-mail afin que l'équipe de la MUFA puisse vous aider au mieux dans vos recherches et préparer votre venue. Pour une consultation confortable, un coin lecture est spécialement aménagé pour vous accueillir.

Cette année, l'acquisition de plusieurs livres est prévue afin de compléter certaines collections ou d'aborder de nouveaux thèmes. Ainsi, le MÉMENTO 2010 DE L'URBANISME EN RÉGION WALLONNE parut aux éditions Kluwer vient de rejoindre nos rayons. Cet ouvrage, rébarbatif à la lecture, aborde la législation du CWATUPE dans son ensemble en y intégrant les interprétations du Conseil d'Etat. Il s'agit d'un bon outil pour répondre aux nombreuses questions d'interprétation du Code. Trois revues ont également été commandées. A+ paraît tous les deux mois et est consacrée à l'architecture, à l'urbanisme et au design. LES NOUVELLES DU PATRIMOINE, éditées par les Amis de l'Unesco aborde le patrimoine dans son sens le plus large, patrimoine naturel, historique, architectural... Les TERRITOIRE(S) WALLON(S) tentent de vulgariser le recherche wallonne en matière de développement territorial.

En lien avec cette dynamisation de la bibliothèque, une nouvelle rubrique est intégrée à la "MUFA.be". Elle est consacrée à la présentation d'un livre, disponible à la MUFA et choisi en lien avec notre actualité.

Par ailleurs, si vous avez des suggestions d'achat, n'hésitez pas à nous les communiquer.



LIVRE

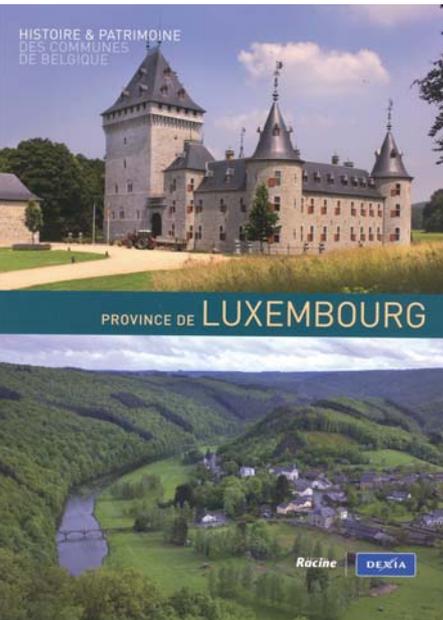
La Province du Luxembourg, Histoire et Patrimoine des communes de Belgique, Racine, 2009

La Province du Luxembourg est mise à l'honneur dans le cinquième ouvrage d'une collection dédiée à l'histoire et au patrimoine des communes de Belgique. Chaque localité y est décrite, en lien avec sa commune, selon trois grands volets. Le premier décrit la toponymie du lieu, son profil géographique et socio-économique. Il mentionne le nom et le surnom donnés aux habitants, l'altitude et les routes d'accès. Les deux autres parties concernent l'historique et les curiosités visibles dans l'entité.

Au fil des pages, on apprend qu'au 18^{ème} siècle, sur 202 Barvautois de plus de seize ans, 60 sont bateliers et 75 laboureurs. On fait également la connaissance d'illustres personnages tels que Henri l'Aveugle, Comte de Namur qui réunit sous son pouvoir Namur, Durbuy, Luxembourg, Laroche et Longwy. On découvre aussi les richesses archéologiques de la Province, témoignages d'occupations continues depuis le Paléolithique.

Cet ouvrage a la particularité d'avoir été écrit par des acteurs locaux, membres de Cercle d'histoire et/ou d'archéologie, par exemple. Il est agréable à lire et abondamment illustré même si on voudrait encore plus de ces magnifiques photos ! Des cartes en début d'ouvrages permettent la localisation géographique de tous les lieux cités. Malheureusement, par le classement des communes par ordre alphabétique on perd, au fil de la lecture, la compréhension des liens géographiques qui existent entre les différentes entités.

Si ce livre vous intéresse, il est consultable et/ou empruntable à la MUFA.



AGENDA

26 mai 2010

20 h

Vieille Cense, Marloie

**La Réforme Performance Energétique des Bâtiments :
Conséquences directes pour le
citoyen ?**

Réforme Performance Energétique des Bâtiments : conséquences directes pour le citoyen ?

Depuis le 1^{er} mai 2010, la deuxième phase du décret sur la Performance Energétique des Bâtiments - PEB - est rentrée en vigueur. Cette réforme est issue du Protocole de Kyoto et suit donc ses objectifs à savoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Désormais, la performance énergétique des nouveaux bâtiments devra répondre à certains critères précis. Pour les bâtiments existants, une certification énergétique sera dressée lors de toutes les grandes étapes de leur vie : vente, location... La réforme PEB a donc des conséquences directes pour le citoyen, elles seront expliquées par Monsieur DALAIDENNE du Guichet de l'Energie de Marche-en-Famenne et par Monsieur MESTDAGH, gradué au sein de la DGO4, Division de l'Energie Bâtiment durable.

En pratique : 26 mai 2010 à 20 h à la Vieille Cense, Marloie. Participation gratuite, réservation souhaitée.

16 juin 2010

20 h

Durbuy

**Le RAVeL en Province du
Luxembourg**

Le RAVeL en Province du Luxembourg

Le 16 juin 2010 à 20 h à Durbuy, plusieurs intervenants de qualité dont Monsieur TRILLET - Directeur des Ponts et Chaussées ff. au SPW Direction des Routes du Luxembourg - nous parlerons du RAVeL dans la Province du Luxembourg. Le RAVeL est né de la volonté de développer une politique de mobilité efficace et respectueuse de l'environnement. Depuis l'inauguration du premier tronçon en 1996, le Réseau Autonome de Voies Lentes n'a cessé de se développer jusqu'à atteindre plus d'un millier de kilomètres de chemins aménagés. Son succès a grandi en parallèle.

La newsletter de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl est éditée avec le soutien de la Région wallonne et des communes partenaires.

Elle peut être obtenue sur simple demande auprès de la Maison de l'Urbanisme ou téléchargée sur son site internet.

Editeur responsable : Philippe-Jacques SCHREDER (Président)

Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl

Rue de l'Ancienne Poste, 24 - 6900 Marloie

Tel. 084/45 68 60 - Fax 084/45 68 61 - contact@mufa.be - www.mufa.be

